Le 28 décembre 2015



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 1^{er} décembre 2015

Le mardi 1^{er} décembre 2015, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 24 novembre par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL
Madame Jeanine GESSEN
Monsieur Jean-Pierre MONCHER
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER avec un pouvoir de Monsieur Eric PETIT, excusé Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON avec un pouvoir de Monsieur Florian CHAPUIS, excusé

Monsieur Jean-Paul LYONNET (jusqu'à 19 h 15 : ensuite pouvoir donné à Mme Béatrice LAURENT)

Mme Béatrice LAURENT-BARDON (avec pouvoir de M. Jean-Paul LYONNET à partir de 19 h 15)

Madame Christelle MICHEL-DELEAGE

Madame Françoise DUMOND avec un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON, excusé

Monsieur Mathieu FREYSSENET

Madame Christine PETIOT

Monsieur Robert VALOUR

Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Ghislaine BERGER
Monsieur Yves BRAYE
Madame Valérie GIRAUD
Monsieur Antoine GERPHAGNON
Mme Isabelle GAMEIRO
Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons:

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Maryvonne MASSARDIER avec un pouvoir de Monsieur Patrice MOUNIER, excusé

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET Madame Karen JAY Monsieur Marc PREBET (jusqu'à 20 heures)

ETAIENT EXCUSES:

Monsieur Eric PETIT, Monsieur Florian CHAPUIS, Monsieur Patrice MOUNIER, Mme Laure CHANTELOUBE, Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION:

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

Monsieur Simonnet, Président, soumet le compte-rendu de la séance du 22 septembre à l'approbation du Conseil.

En l'absence d'observations, le compte-rendu est approuvé.

M. Marc PREBET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 - Développement durable : Contribution complémentaire au SYMPTTOM

M. François Berger, Vice-Président chargé du Développement Durable, présente la demande du SYMPTTOM qui, pour faire face à ses charges, demande l'attribution d'une contribution budgétaire de 193 536 € pour l'exercice 2015. Il indique qu'au budget primitif, le SYMPTTOM espérait une recette, correspondant au traitement de déchets industriels banals, plus importante.

Il ajoute que la contribution totale 2015 s'établirait à 723 456 € contre 718 598 € en 2014.

Il précise que le tonnage total brut depuis deux années est en baisse. Il s'établit à 15 000 tonnes/an alors que le marché conclu avec l'entreprise Moulin exploitant du site avait été conclu en 2015 pour un traitement de 25 000 tonnes/an.

M. Jean-Paul Lyonnet, Président du SYMPTTOM confirme les éléments donnés par M. Berger. Il évoque les éléments contenus dans le Plan Départemental des Déchets examinés en 2014 et qui démontrent une baisse du tonnage des déchets. Il indique qu'une nouvelle solution a été mise en place à Polignac et que cette unité a vocation à traiter 50 000 tonnes de déchets/an.

Il précise que, devant la baisse des tonnages, il faudra sans doute fermer un site d'enfouissement sur l'est du département sachant que le site de Villemarché à Tence fermera au plus tard fin 2016.

Il précise néanmoins que la procédure d'extension du site est actuellement en cours et que l'autorisation devrait intervenir avant la fin de l'année 2016.

M. Valour indique que le marché passé avec l'Entreprise Moulin avait été conclu pour 23 000 tonnes/an et qu'il lui semble se souvenir qu'une disposition prévoyait une baisse de tarif si le tonnage baissait.

Il indique que cette question amène une bonne nouvelle, on enfouit moins et une mauvaise nouvelle, l'exploitation en dessous de ce tonnage est difficilement organisable.

Il rappelle sa position exprimée en 2014 lorsqu'il évoquait une éventuelle fermeture du site de Perpezoux. Il indique qu'il faut savoir qu'aujourd'hui en matière de recyclage et de traitement des déchets, tout change, tout évolue, tout bouge et qu'il faut en tenir compte dans les solutions de traitement que l'on met en place.

M. Lyonnet se déclare opposé à toute fermeture du site de Perpezoux.

En effet, il faut penser que toute solution de traitement laisse des déchets ultimes qu'il faut enfouir.

- M. Valour précise que s'il avait évoqué la fermeture d'un site sur l'est du département, il ne pensait pas nécessairement au site de Perpezoux.
- M. Riffard est satisfait de cette baisse de tonnage enfoui. Il souhaite que l'on maintienne la qualité du tri.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le vote d'une contribution complémentaire de 193 536 € au SYMPTTOM pour son budget traitement des déchets.

2 - Economie : Aménagement de la Zone d'activités de Montusclat à La Chapelle d'Aurec - Approbation d'un projet global d'aménagement

M. Jean Proriol, Vice-Président chargé des questions économiques, rappelle que la Communauté de Communes avait reconnu, au titre de l'intérêt communautaire, l'extension de la zone d'activité de Montusclat. Il précise que les terrains correspondants à cette extension ont été achetés à la fin de l'été.

Il propose à l'examen le dossier APD présenté par le Cabinet FBI.

Le coût total de l'opération comprenant l'ensemble des travaux de terrassement de réseaux, voirie s'élève à 1 467 324 € HT (foncier inclus).

Il indique les subventions attendues du Conseil Départemental et du Conseil Régional s'élevant au total à 342 560 €, d'une part, et le produit des cessions foncières sur la base d'un prix de cession à 25 €/m2 laissant apparaître un déficit prévisionnel de l'opération, d'autre part, s'élevant à 85 639 €.

- M. Proriol précise que l'ensemble des lots sont en cours de commercialisation et que l'un des projets de cession est à l'ordre du jour du présent conseil.
- M. Riffard se félicite de ce projet qui permet de développer l'emploi et la richesse économique du territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'avant-projet définitif présenté par le cabinet FBI maître d'œuvre de l'opération pour un montant prévisionnel de 1 467 324 € HT. Il autorise en outre le Président à solliciter les subventions départementales et régionales relatives à cette opération.

Il autorise enfin le Président à déposer un permis d'aménager auprès de la Mairie concernée.

3 – Indemnités d'éviction aux locataires des terrains achetés par la Communauté de Communes des Marches du Velay

M. Jean Proriol, Vice-Président chargé du Développement Economique, expose la nécessité de payer au locataire de terrains achetés par la CCMV une indemnité d'éviction pour pertes de recettes agricoles. Il indique en effet que sur l'ensemble des parcelles acquises, une partie était exploitée à usage agricole. La surface concernée est de 12 182 m2. Il propose l'attribution d'une indemnité de 8 800 € correspondant à l'éviction pour perte de marge brute et fumure au GAEC du PEM.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. Berger ne prenant pas part au vote) approuve l'attribution d'une indemnité d'éviction d'un montant de 8 800 € pour une perte d'une surface exploitée de 12 182 m2 sur la zone de Montusclat à La Chapelle d'Aurec au GAEC du PEM.

4 - Zone de Montusclat - Cession d'une emprise foncière au profit de la Société ATC

M. Jean Proriol, Vice-Président chargé des questions économiques expose l'intention de la Société ATC Accession Tubes Chaudronnerie, actuellement implantée sur la commune de Fraisses, de transférer son activité sur la zone de Montusclat à la Chapelle d'Aurec.

Il indique que cette société spécialisée dans la fabrication de cuves, réacteurs et tubes de grandes dimensions œuvrant dans le domaine du nucléaire, la chimie, la pétrochimie, connaît un développement important et souhaite trouver un site approprié pour assurer le développement de son activité.

Il précise que cette société assure un chiffre d'affaires de 4.2 Millions d'Euros et compte actuellement une vingtaine de salariés.

Cette société souhaite acquérir l'un des lots d'une superficie de 13 040 m2 (pour une superficie totale de 15 550 m2) au prix de 27.50 €/m2 pouvant être abaissé à 25 €/m2 pour le cas où les subventions attendues de la Région seraient obtenues.

Il propose de céder la plateforme PFI relative à l'extension de la ZA de Montusclat à la Chapelle d'Aurec aux conditions ci-dessus énoncées.

M. Riffard se félicite de cette opération porteuse d'avenir pour notre territoire. Il précise qu'une partie du personnel travaillant dans cette entreprise habite en Haute-Loire et que certains salariés ont suivi une formation en chaudronnerie au LEP de Monistrol sur Loire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la cession d'une emprise de 13 040 m2 à la Société ATC domiciliée à Fraisses au prix de 27.50 €/m2 pouvant être abaissé à 25 €/m2 et autoriser le Président à signer l'acte de cession.

5 - FISAC - Candidature à un appel à projets porté par le PETR Jeune Loire et ses Rivières

Le Président informe l'assemblée de la sollicitation qu'il a reçue du PETR de la Jeune Loire en vue d'un appel à projets pour créer un fonds d'intervention en faveur du Commerce et de l'Artisanat et des services FISAC. Il indique que si la candidature du PETR était retenue, le territoire pourrait bénéficier d'un financement pour ces opérations d'un montant de 4 000 000 € (avec une contrepartie publique équivalente des collectivités). Il indique que les présentes thématiques sont :

- La modernisation, la création et l'attractivité des derniers commerces et des multiservices
- La modernisation et la diversification des stations-services
- L'accessibilité des commerces à tous les publics

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la candidature du PETR à l'appel à projets FISAC ainsi que les démarches et orientations qui ont été proposées pour la candidature.

6 - Convention avec l'association « Au Fil de l'Eau » chantier d'insertion

M. Proriol, Vice-Président, présente la convention à intervenir avec l'association d'insertion « Au Fil de l'Eau » à Monistrol sur Loire qui, avec l'appui de 12 salariés réalise une activité de maraîchage biologique au lieu-dit les Bruchets. Le montant proposé de l'appui communautaire s'élève à 10 000 €/an pour une durée de 3 ans. Il rappelle qu'une convention extérieure avait attribué une contribution équivalente sur la période 2013-2015. Mme Mangiaracina fait l'historique de cette association, de son projet et rappelle l'engagement des initiateurs dans ce projet. Elle souligne les difficultés qu'a rencontrées l'association dans sa gestion quotidienne. Elle souhaiterait un effort plus conséquent de la collectivité.

M. Berger souligne en qualité d'utilisation la très bonne prestation de cette association.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Au Fil de l'Eau » pour la subvention à la production maraîchère par l'insertion sur la base d'une contribution de 10 000 €/an pendant 3 ans et autorise le Président à signer la convention s'y rapportant.

7 - Centre Aquatique l'OZEN - Convention d'objectifs à conclure avec l'association « Les Marches du Velay Natation»

M. Simonnet expose à l'assemblée que la convention d'affermage liant la Communauté de Communes à la Société Hestia, gestionnaire de l'équipement prévoit dans son article 8-2 la mise à disposition de créneaux horaires dans les bassins au bénéfice du club de Natation de Monistrol. Il indique par ailleurs que le club a été subventionné jusqu'à ce jour par la commune de Monistrol, la Communauté de Communes ne disposant pas de la compétence pour assurer ce type de soutien.

Pour remédier à cette situation, le Conseil Communautaire et les communes membres ont délibéré sur une modification des statuts transférant la compétence natation sportive au bénéfice de la Communauté de communes.

Ce transfert de compétences a été prescrit par arrêté préfectoral du 2 septembre 2015.

Il propose la signature d'une convention d'objectifs et de moyens signée avec le club retraçant ses missions, les conditions de mise à disposition de lignes d'eau et fixant le montant de la subvention d'un montant annuel de 40 000 € (fixé à 24 409 € pour l'année 2015 compte-tenu d'un 1^{er} versement effectué par la commune de Monistrol d'un montant de 15 591 € sur le 1^{er} semestre 2015).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le club de Natation « Les Marches du Velay Natation » et autorise le Président à signer la convention s'y rapportant.

8 - Mutualisation : Marché de prestations pour le balayage dans les communes membres

M. Riffard, Vice-Président chargé des Moyens internes, rappelle que, depuis sa création, la Communauté de Communes exerce pour le compte de l'ensemble des communes membres une prestation de balayage sur l'ensemble des voiries communales. Il indique que cette prestation est confiée à une entreprise privée par marché à bons de commandes sur des périodes de 3 ans.

Le marché en cours se terminant fin 2015, il propose le lancement d'une nouvelle consultation sur une période de 3 ans. La consultation porterait sur une prestation de 72 journées/an réparties entre les 6 communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement d'une consultation par voie de marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une prestation de nettoyage et avaloirs des voiries communales sur une durée de 3 ans pour la période 2016 à 2018.

9 - Mutualisations - Moyens internes : Convention avec le Centre de Gestion de Haute-Loire

M. Riffard, Vice-Président chargé des Moyens Internes rappelle que le Centre de Gestion de Haute-Loire accompagne les communes adhérentes qui le souhaitent en fournissant un service d'assistance progiciel pour un certain nombre d'applications informatiques concernant la paie et la comptabilité.

Cette prestation consiste en une assistance de 1^{er} niveau conclue avec deux fournisseurs : les sociétés Cégid Public et Berger Levrault.

Le montant de la prestation s'élève à 1 020 €/an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de Haute-Loire proposant la maintenance informatique de 1^{er} niveau sur des applications spécifiques paie, comptabilité.... pour une durée de 5 ans à compter de 2016 et pour un montant de 1 020 €/an.

10 - Enfance-Jeunesse - Acquisition d'un tènement immobilier auprès de la commune de St Pal de Mons

M. Freyssenet, Vice-Président délégué, présent le projet d'acquisition du tènement immobilier inclus dans le bâtiment Enfance-Jeunesse réalisé par la Communauté de Communes destiné à accueillir la cantine scolaire et que la commune a désaffecté. Ce bâtiment est aujourd'hui occupé par le service « Accueil Jeunes » du Centre de Loisirs de la Communauté des Marches du Velay.

Il indique que la commune n'ayant plus l'usage du bâtiment, celle-ci a sollicité la Communauté de Communes en vue de lui céder cette partie du bâtiment.

Il propose l'acquisition par la Communauté de ce tènement pour un montant de 140 141 € correspondant au coût initial du bâtiment diminué d'une valeur d'amortissement pour dépréciation d'un montant de 50 000 €.

Il indique que l'estimation de France Domaine se monte à 145 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la Communauté de Communes d'un tènement immobilier appartenant à la commune de St Pal de Mons inclus dans le bâtiment Enfance-Jeunesse dont l'usage initial affecté à la cantine scolaire, a été transféré au service « Accueil Jeunes » de compétence communautaire.

Le prix de cession est fixé à 140 140 €.

11 – Enfance-Jeunesse : Prise en charge de l'animation des temps péri-scolaires – Avenant n° 1 avec la CAF de Haute-Loire

M. Freyssenet, Vice-Président chargé de l'Enfance-Jeunesse, expose la décision prise par la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Loire en vue de subventionner pour la durée du contrat, soit 3 années, l'animation des Temps d'Accueil Périscolaire. Le montant de l'aide complémentaire est de 5 995 € par an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au Contrat Enfance-Jeunesse à conclure avec la CAF et autorise le Président à signer ledit avenant.

12 - Finances : Décisions modificatives concernant le Budget général et certains budgets annexes de la Communauté de Communes

M. Luc Jamon, Vice-Président chargé des Finances, présente les différentes décisions modificatives concernant les divers budgets de la Communauté et dont les points suivants sont à souligner :

Budget Principal : Dépenses de fonctionnement

<u>DM n° 3</u>: Augmentation au compte 611: Prestations diverses

Augmentation des comptes 65 : Contribution aux budgets annexes

Budget Annexe Gestion des Déchets (DM n° 2)

Augmentation de la contribution au SYMPTTOM et accroissement de la contribution de la Communauté de Communes

Budget Bâtiment Locatif (DM n° 2)

Prise en compte du montant définitif de la créance non recouvrée de Préciturn Monistrol Fasteners et augmentation de la contribution du budget général

Autres budgets: DM n° 1

Budget annexes Pirolles, Croix St Martin, Chavanon, La Borie Mouvements d'ordre liés à la comptabilisation des stocks.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve chacune des décisions modificatives concernant les budgets précités.

13 - Admission en créance irrécouvrables Budget Bâtiment Locatif

M. Luc Jamon, Vice-Président chargé des Finances, présente la demande du syndic chargé de la liquidation de la Société Préciturn Fasteners d'admettre au titre des créances irrécouvrable une somme de 57 024.32 € à la suite de la liquidation de cette société.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette créance correspondant au non-paiement de la taxe sur le foncier bâti qui a été inscrite au titre de la décision Modificative n° 1 du Budget Bâtiment Locatif.

14 – Inscription en section d'investissement des crédits de mise en place du Pont Radio pour le camping de Vaubarlet

M. Luc Jamon, Vice-Président chargé des Finances, présente l'intérêt d'inscrire en section d'investissement des crédits mis en place pour le financement du Pont Radio au camping de Vaubarlet.

Cette opération a consisté à financer le raccordement d'un pont radio permettant d'assurer la desserte internet du camping de Vaubarlet.

Cette dépense qui consiste à financer du matériel et des prestations de service peut être inscrite en section d'investissement permettant ainsi la récupération de la TVA. Le montant total de la dépense effectuée est de 10 304.80 € TTC.

Elle est subventionnée par la Région Auvergne pour un montant de 1 365 €, la Société gérante du camping contribuant pour sa part pour un montant de 1 950 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'inscription en section d'investissement des dépenses liées au pont radio, la régularisation des mandats déjà payés en section de fonctionnement, l'amortissement de l'opération sur 2 ans.

15 - Fixation de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)

M. Louis Simonnet, Président, présente les prévisions souhaitées par le comptable public souhaitant expliciter par délibération les modalités d'attribution de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité). Les précisions apportées concernent les bénéficiaires par grade, les montants moyens de référence et les conditions de versement de cette indemnité notamment en cas d'absence des agents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette délibération actualisant et précisant les modalités d'attribution de cette indemnité.

16 - Modification du tableau des effectifs

M. Louis Simonnet, Président, présente la modification du tableau des effectifs consécutive à la promotion d'agents actuellement en poste et pouvant bénéficier d'un changement de grade professionnel soit au titre de l'avancement par ancienneté, soit à la suite d'une réussite à un examen ou à un concours professionnel.

Cette évolution statutaire concerne 3 postes de la filière technique, 1 poste de la filière administration, 1 poste de la filière animation.

Les 5 agents concernés appartiennent à la catégorie C.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

17 - Construction d'un crématorium à St Etienne – Accord de principe par l'attribution d'une contribution de la Communauté de Communes

M. Louis Simonnet, Président, présente la demande de la Communauté d'agglomération St Etienne Métropole qui souhaite réaliser un nouveau crématorium, le crématorium existant situé à côté du cimetière de Côte Chaude n'étant plus indiqué.

Il indique que le crématorium est de plus en plus utilisé aujourd'hui et qu'aucun équipement de ce type n'existe sur le département de Haute-Loire. Dans ces conditions, il lui parait justifié que la Communauté de Communes contribue financièrement à cet équipement qui serait géré sous forme de SPL (Société Publique Locale). Il précise que cette modalité de gestion consiste en la création d'une Société à statut privé à

compétence exclusivement publique. Il indique que si le Conseil Communautaire devait participer, il serait nécessaire de modifier ses statuts pour envisager d'apporter sa contribution au projet.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments précités, il propose que le Conseil Communautaire apporte une contribution sous forme d'apport financier à la SPL pour un montant de 100 000 € ce qui représente 4 % du financement.

M. Luc Jamon se déclare favorable à cette proposition qui marque un engagement dans une charge de centralité actuellement intégralement supportée par Saint Etienne Métropole.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord de principe pour une contribution budgétaire de 100 000 € qui sera versée sous forme de contribution à la Société Publique Locale qui sera créée à cet effet pour la construction et la gestion de cet équipement.

Le Secrétaire,

La séance est leyée à 21 h 15.

Le Président,

LOUIS SIMONNET

8